

**SEANCE DU Mardi 20 juillet 2021**  
**Membres du Conseil Municipal : 6**  
**Ayant pris part à la décision : 6**  
**Date de la convocation : 13 juillet 2021**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet 2021, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune.

Etaient présents : THEYSSET Chantal – CHABERT Patrick – CHABERT Christian -  
EPOUDRY Guy – MARCHIAL Thierry

Excusé : CANET Nicolas (pouvoir à THEYSSET Chantal)

Secrétaire de séance : CHABERT Patrick

#### **Délibération n°11-21 : Participation communale aux activités et cantine scolaires pour l'année 2021-2022.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°13 du 12/08/2019 concernant la participation communale aux activités péri-éducatives, à la cantine et au ski des enfants dont les parents sont domiciliés à Villard-Reymond et scolarisés à Bourg-d'Oisans.

Suite à la signature de la convention de prestation de service avec la commune de Bourg d'Oisans en date du 18 juin 2021, Madame le Maire propose pour l'année scolaire 2021/2022 une participation de la commune selon les tableaux ci-dessous :

<b>PAUSE MERIDIENNE (cantine)</b>			
Coût de la pause méridienne	Participation parents	Participation commune	Participation commune pour 36 semaines
9 €	5 €	4 €	576 €

<b>PERISCOLAIRE MATIN</b>			
Coût de la séance	Participation parents	Participation commune	Participation commune pour 36 semaines
4 €	2 €	2 €	288 €

<b>PERISCOLAIRE SOIR</b>			
Coût de la séance	Participation parents	Participation commune	Participation commune pour 36 semaines
5 €	2.5 €	2.5 €	360 €

**CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

Coût de la journée avec repas	Participation parents	Participation commune	Participation commune
30 €	16.50 €	13.50 €	1525.50 €

**CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS UNIQUEMENT**

Coût de la demi-journée avec repas	Participation parents	Participation commune	Participation commune
22.50 €	12 €	10.50 €	546 €
Coût de la demi-journée sans repas	Participation parents	Participation commune	Participation commune
18 €	10 €	8 €	416 €

**ACTIVITE SCOLAIRE NON OBLIGATOIRE : SKI**

Montant de la participation communale	60,00 €
---------------------------------------	---------

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation communale au coût des repas cantines, aux Nouvelles Activités Péri éducatives et au ski ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en mairie le 20 juillet 2021

Affiché le 23/07/2021

En mairie,

Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond



*Chantal Theysset*

**SEANCE DU Mardi 20 juillet 2021**  
**Membres du Conseil Municipal : 6**  
**Ayant pris part à la décision : 6**  
**Date de la convocation : 13 juillet 2021**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet 2021, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune.

Etaient présents : THEYSSET Chantal – CHABERT Patrick – CHABERT Christian -  
EPOUDRY Guy – MARCHIAL Thierry

Excusé : CANET Nicolas (pouvoir à THEYSSET Chantal)

Secrétaire de séance : CHABERT Patrick

**Délibération n°12-21 : Installation d'un columbarium dans le cimetière**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à plusieurs demandes, il y a lieu d'implanter un columbarium dans le cimetière.

4 devis ont été demandés et peuvent se résumer comme suit :

Entreprises	Caractéristiques	Montant
<b>CIMTEA</b> <b>(Saint Avold)</b>	6 cases gris Zéphyr et portes noir absolu. 2 urnes de 20 cm par case. Fondations, montage et installation à la charge de la commune.	2 068.40 €
<b>ECA COLUMBARIUM</b> <b>( L'Albenc)</b>	8 cases en granit gris du Tarn. 4 urnes de 20 cm par case. Fermetures avec chevilles plastiques et vis inox + cabochon en laiton. Fondations et pose comprise.	5 400 €
<b>MARBRERIE LUYAT</b> <b>(La Mure)</b>	8 cases en granit Tarn Royal Fermetures en vis marbrier et chevilles. Fondations et pose comprise.	4 750 €
<b>POMPES FUNEBRES</b> <b>ALPINES</b> <b>(Bourg d'Oisans)</b>	8 cases en granit gris. 2 urnes par case. Fondations et pose comprise.	7 700 €

Compte tenu des besoins de la commune et de l'analyse des devis, Madame le Maire propose au conseil municipal que soit retenue l'offre de la Marbrerie LUYAT, pour un montant de 4 750 TTC €.

Madame le Maire propose d'implanter le columbarium adossé au mur du cimetière le long de du chemin des chalets (côté clocher).

Où cet exposé, après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

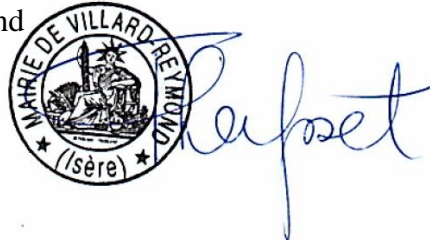
- **DECIDE** de retenir l'offre de la Marbrerie LUYAT pour un montant de 4 750€ TTC.
- **D'APPOUVER** la mise en place d'un columbarium 8 cases contenant chacune trois urnes à l'emplacement proposé.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer le devis et tous documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en mairie le 20 juillet 2021

Affiché le 23/07/2021

En mairie,

Chantal THEYSSET, Maire de Villard Raymond



**SEANCE DU Mardi 20 juillet 2021**

**Membres du Conseil Municipal : 6**

**Ayant pris part à la décision : 6**

**Date de la convocation : 13 juillet 2021**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet 2021, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune.

Etaient présents : THEYSSET Chantal – CHABERT Patrick – CHABERT Christian -  
EPOUDRY Guy – MARCHIAL Thierry

Excusé : CANET Nicolas (pouvoir à THEYSSET Chantal)

Secrétaire de séance : CHABERT Patrick

#### **Délibération n°14-21 : Modification du montant du loyer 2021 du « gîte de l'Eau Blanche ».**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la convention de Délégation de Service Public par affermage de la gestion des gîtes communaux, qui lie la SARL ELSI à la commune de Villard Reymond, depuis le 04 avril 2019. Cette convention est d'une durée de 4 ans.

Elle prévoit notamment la redevance annuelle, due par le délégataire, à la commune de Villard Reymond, (montant versé en quatre fois, à chaque début de trimestre).

Cette redevance étant répartie ainsi :

- 5 100 € la première année (soit 1 275 € par trimestre).
- 6 200 € la seconde année (soit 1 550 € par trimestre).
- 7 300 € à compter des années suivantes (soit 1 825 € par trimestre).

L'année 2021 étant la 3<sup>ème</sup> année d'exploitation pour la SARL ELSI, la redevance prévue par la convention devant être versé à la commune est de 7 300€.

Madame le Maire rappelle également au conseil municipal que suite aux obligations successives de fermetures des bars, restaurants et lieux recevant du public du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19, la SARL ELSI a connue une perte de revenue ces derniers mois.

Afin de pallier à cette baisse de revenue, la SARL ELSI a demandé au conseil municipal que le montant du loyer de la troisième année d'exploitation (2021) pour la gestion des gîtes communaux soit le même que celui de la seconde année (2020) : soit un montant annuel de 6 200€ (et non 7 300 €, comme cela été initialement prévu dans la convention de Délégation de Service Public).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :


- **APPROUVE** la demande de la SARL ELSI d'appliquer le montant de 6 200 € annuel correspondant à la redevance de l'année 2021 pour l'exploitation des gîtes communaux. Pour ce faire une réduction de titre sera effectuée pour les loyers des trois premiers trimestres. Un titre d'un montant de 1 550€ sera émis pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **AMPLIATION** sera faite à Mr le receveur Municipal.

Fait et délibéré en mairie le 20 juillet 2021

Affiché le 23/07/2021

En mairie,

Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond



*Chantal Theysset*

**SEANCE DU Mardi 20 juillet 2021**  
**Membres du Conseil Municipal : 6**  
**Ayant pris part à la décision : 6**  
**Date de la convocation : 13 juillet 2021**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet 2021, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune.

Etaient présents : THEYSSET Chantal – CHABERT Patrick – CHABERT Christian - EPOUDRY Guy – MARCHIAL Thierry

Excusé : CANET Nicolas (pouvoir à THEYSSET Chantal)

Secrétaire de séance : CHABERT Patrick

#### **Délibération n°14-21 : Installation d'une table d'orientation au Col du Solude**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'une table d'orientation La volonté de la commune étant de sensibiliser ces visiteurs au milieu de la montagne, à la faune et à la flore.

Madame le Maire propose d'installer cette table d'orientation au Col du Solude, lieu de passage des cyclistes et promeneurs entre Villard Reymond et Villard Notre Dame et qui est le meilleur emplacement pour une vue panoramique.

Après consultation auprès d'entreprises spécialisées, Madame le Maire soumet au conseil municipal le devis de l'entreprise 3D Incrust qui propose l'installation d'une table d'orientation en demi-cercle (180°) avec un visuel imprimé sur une plaque de lave émaillée de 30mm posée sur un pied en mélèze. Le montant de ce devis s'élève à 10 650 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- **D'APPROUVER** l'installation d'une table d'orientation au Col du Solude pour un montant maximal de 10 650 € HT. Cette somme ayant été prévue au budget 2021 sous l'opération 13 « table d'orientation », article 2128.
- **De DONNER** pouvoir au Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention auprès de tous organismes financeurs.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer le devis et tous documents afférents à cette opération.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en mairie le 20 juillet 2021  
Affiché le 23/07/2021

En mairie,  
Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond



**SEANCE DU Mardi 20 juillet 2021**  
**Membres du Conseil Municipal : 6**  
**Ayant pris part à la décision : 6**  
**Date de la convocation : 13 juillet 2021**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet 2021, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune.

Etaient présents : THEYSSET Chantal – CHABERT Patrick – CHABERT Christian -  
EPOUDRY Guy – MARCHIAL Thierry

Excusé : CANET Nicolas (pouvoir à THEYSSET Chantal)

Secrétaire de séance : CHABERT Patrick

**Délibération n°15-21 : Travaux sylvicoles : plantation de feuillus et de résineux – Forêt communale de Villard Reymond**

Madame le Maire rappelle la proposition de l'Office National des Forêts (ONF) de continuer les travaux de plantations réalisés en 2016 afin de permettre au peuplement de se régénérer dans de bonnes conditions. Une seconde plantation de 400 mélèzes a eu lieu en 2020. Pour faire suite à cela l'ONF propose à la commune la plantation de 200 feuillus et résineux.

Le coût de cette plantation est de 2 391.84 € HT.

Cette opération est éligible à un financement Sylv'ACCTES à hauteur de 50% soit 1 195.92 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 1 195.92 € HT.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les travaux de plantations de 200 feuillus et résineux.
- **De DONNER** pouvoir au Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie le 20 juillet 2021

Affiché le 23/07/2021

En mairie,  
Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond





**SEANCE DU Mardi 20 juillet 2021**  
**Membres du Conseil Municipal : 6**  
**Ayant pris part à la décision : 6**  
**Date de la convocation : 13 juillet 2021**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet 2021, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune.

Etaient présents : THEYSSET Chantal – CHABERT Patrick – CHABERT Christian -  
EPOUDRY Guy – MARCHIAL Thierry

Excusé : CANET Nicolas (pouvoir à THEYSSET Chantal)

Secrétaire de séance : CHABERT Patrick

**Délibération n°15-21 : Remboursement d'une facture au Maire**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il été nécessaire de remplacer un store occultant pour un Velux du gîte du Grand Renaud. Pour plus de rapidité cet achat a été effectué sur le site internet de la société Vélux pour un montant de 101.63€.

Le règlement de cette facture ne pouvant s'effectués par mandat administratif, Madame le Maire a réglé la facture par ses propres moyens de paiement.  
Il convient de lui rembourser la somme engagée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **De REMBOURSER** le montant de la facture à Madame le Maire. Cette somme sera imputée sur le budget communal à l'article 60632.

Fait et délibéré en mairie le 20 juillet 2021

Affiché le 23/07/2021

En mairie,  
Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond

